HUITIEME PARTIE. BUDGET 2004-2005 REVISE

Généralités

1. La présentation d'un budget révisé pour l'exercice biennal 2004-2005 vise principalement à incorporer les réductions budgétaires découlant des mesures d'économie rendues nécessaires par le déficit de recettes imprévu survenu pendant l'exercice biennal. Le budget révisé permet également de rendre compte des différences par rapport au budget initialement approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 compte tenu de l'application des formules de flexibilité pour les systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid et La Haye) (voir l'appendice C). Le budget 2004-2005 révisé a servi de point de départ pour l'élaboration du budget proposé pour 2006-2007.

2. Le budget révisé pour 2004-2005 s'élève à 523 millions de francs suisses. Ce montant représente une diminution de 115,8 millions de francs suisses (18,1%) par rapport au budget initialement approuvé pour 2004-2005 (638 millions de francs suisses). Le report de la nouvelle construction et la réduction des dépenses de fonctionnement grâce aux mesures d'économie comptent respectivement à hauteur de 72,9 millions de francs suisses et de 4,9 millions de francs suisses dans cette réduction globale.

3. L'annexe I présente cette variation par objet de dépense, l'annexe II, par programme principal, et l'annexe III, par union. La réduction du nombre de postes qui en résulte est indiquée dans l'annexe IV.

Réductions budgétaires par objet de dépense

4. L'annexe I indique, par objet de dépense, comment le montant des dépenses initialement inscrit au budget a été réduit dans le budget révisé. Ainsi qu'il ressort de cette annexe, les principaux postes de réduction en valeur réelle sont la construction (75,4 millions de francs suisses), les postes (20,5 millions de francs suisses (6,7%), montant qui est toutefois partiellement compensé par l'augmentation correspondante des dotations budgétaires révisées pour les agents temporaires), les dépenses de fonctionnement (16,1 millions de francs suisses, soit 18,4%) et les voyages et bourses (10,2 millions de francs suisses, soit 26,2%). En valeur relative, des réductions importantes ont été également réalisées au titre des rubriques matériel et fournitures (25,6%) et contrats de louage de service (47,3%). Pour de plus amples informations sur la manière dont ces économies ont été rendues possibles, voir les paragraphes 11 à 33, partie III, du document WO/PBC/IM/05/2.

Réductions budgétaires par programme principal

5. L'annexe II indique, par programme principal, comment le montant des dépenses initialement inscrit au budget a été réduit dans le budget révisé. Ainsi qu'il ressort de cette annexe, la principale diminution concerne le programme principal 12 (gestion des ressources), dont le budget est réduit de 77,5 millions de francs suisses (34,9%). Cette diminution tient essentiellement au report de la nouvelle construction. Une autre réduction importante a été réalisée dans le programme principal 13 (techniques de l'information), dont le budget est réduit de 25,2 millions de francs suisses (28,7%), grâce notamment à la révision à la baisse du projet WIPOnet et à la résiliation du contrat avec le sous-traitant initial au profit du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC). Les réductions touchant les autres programmes principaux sont réparties de manière relativement équitable. La mise en œuvre des formules de flexibilité entre pour 9,6 millions de francs suisses dans la réduction globale de 115,8 millions de francs suisses (voir l'appendice C).

Réductions du nombre de postes inscrits au budget

6. Ainsi qu'il ressort de l'annexe IV, le nombre total de postes autorisés dans le budget initialement approuvé pour 2004-2005 est de 1004, mais ce nombre a été ramené à 915 moyennant la suppression de 89 postes. La raison de cette diminution est triple :

a) Tout d'abord, sur ces 1004 postes, 52 avaient été autorisés dans l'hypothèse d'un certain nombre de demandes et, partant, d'une certaine charge de travail, dans le cadre des trois systèmes d'enregistrement (PCT, Madrid et La Haye) en 2004-2005. Sur la base des informations révisées concernant le nombre de demandes durant l'exercice biennal en cours, 40 postes sur les 52 prévus ont été supprimés du budget révisé. En effet, lesdites informations font apparaître que le nombre de demandes déposées dans le cadre des systèmes du PCT et de La Haye en 2004-2005 sera inférieur aux prévisions établies au moment de la préparation du budget initial. En conséquence, 35 postes ont été supprimés du budget du PCT, et cinq de celui de La Haye.

b) Ensuite, comme indiqué lors de la session informelle du Comité du programme et budget tenue en février 2005 (paragraphe 24 du document WO/PBC/IM/05/2) il est préférable, dans un souci de transparence, d'inscrire les dépenses au titre des agents temporaires sur une ligne budgétaire distincte plutôt que sur celle des postes vacants. En conséquence, les postes vacants qui, dans le budget initialement approuvé pour 2004-2005, avaient été artificiellement maintenus pour financer les contrats temporaires ont été supprimés du budget révisé. En revanche, la dotation initiale de 22,6 millions de francs suisses au titre des agents temporaires est portée à 48,1 millions de francs suisses (annexe I).

c) Enfin, les gains d'efficacité réalisés dans les secteurs du PCT et de Madrid ont permis de ne pas pourvoir des postes qui auraient été normalement pourvus en application des formules de flexibilité.

Dépenses de personnel

7. Pour plus de précisions sur l'évolution des dépenses de personnel, voir le tableau VI.

Déficit pour l'exercice biennal 2004-2005

8. Malgré une révision à la baisse de 18,1% du budget initialement approuvé, on prévoit pour l'exercice biennal 2004-2005 un déficit de 8,6 millions de francs suisses qui, comme l'ont décidé les États membres (paragraphe 70.e) du document PCT/A/33/7), sera financé à l'aide des réserves. Le Secrétariat est déterminé à poursuivre ses efforts pour restreindre ce déficit autant que faire se peut. Les données correspondantes figurent dans le tableau VIII.